Cartographie des discours en temps de crise sanitaire

Patrick Charaudeau
Université Sorbonne Paris Nord
CNRS-LCP-CERLIS

Une pandémie est un événement mondial qui s'inscrit dans l'histoire des crises sanitaires qui ont émaillé le monde : la peste noire en 1349 qui a tué près du tiers de la population européenne ; la tuberculose en 1880 qui tuait chaque année environ 100 000 personnes ; le choléra qui tua, deux fois en une seule année (1832 et 1854), plus de 200.000 des 30 millions de Français de l'époque ; la grippe espagnole (1918), autre pandémie qui tua près de 100 millions de personnes en 1918. Il n'est donc pas justifié de déclarer « le monde traverse aujourd'hui la plus grande crise sanitaire de son histoire »[1].

Pourtant, une pandémie dépend, pour ce qui est de sa gestion et de sa signification, du contexte socio-culturel dans lequel se répand l'épidémie. L'importance de la crise, les façons de réagir des populations et les mesures prises par les gouvernants pour y faire face dépendent, à chaque époque, des conditions de vie des sociétés : la façon dont les populations réagissent aux catastrophes selon leurs imaginaires collectifs en rapport avec l'autorité, le pouvoir politique, la liberté, le savoir, la sciences, la loi. Parce que l'apparition subite d'une épidémie, dans un pays qui ne s'y est pas préparé, désorganise profondément les relations sociales aussi bien dans le monde professionnel, dans les activités de travail, dans la gouvernance politique, que dans les relations interpersonnelles, jusque dans la cellule familiale : « Il n'est guère d'espaces de sociabilité, de l'échelle de la nation à celle du foyer qui n'aient été atrophiés par les mesures prophylactiques. »[2]

Une pandémie est également un « événement de parole », un événement de parole à deux titres. Celui des *rites de rencontre*, d'abordage de l'autre à travers formules de salutations, de politesse, et de conversation ordinaire, rites qui se trouvent limités, brimés, voire empêchés par la distanciation, le non contact et le masquage du visage, obligeant les individus à justifier et négocier leur comportement avec une nouvelle gestuelle et de nouvelles formules plus ou moins amènent, telles : « veuillez mettre votre masque », « veuillez remonter votre masque », « mettez-vous à distance », « excusez-moi, mais je ne vous donne pas la main ». C'est tout le lien social qui s'en trouve perturbé : nos façons d'aborder l'autre, d'entrer en contact avec lui, d'échanger des paroles dans un climat d'interrogation, voire de défiance inédite : « la Covid-19 les a bouleversés comme un chien dans un jeu de quilles. »[3] Mais également, au titre des discours qui circulent dans l'espace public sous différentes formes, provenant de différents acteurs. Or, ces discours se superposent, se croisent et embrouillent plus qu'ils n'éclairent le débat public, laissant les populations dans l'incertitude et contribuant à alimenter rumeurs et fantasmes de toutes sortes, allant parfois jusqu'au complotisme. Ces discours circulent par la médiation des organes d'information dits classiques (presse, radio, télévision), mais également, dans notre postmodernité, par l'activité des

[1] Tribune de 59 réanimateurs, *Le Monde* du 28 mars 2020.
[2] Stéphane Dufour, « De la distanciation sociale à la déliaison religieuse », in *Rites et civilités à l'épreuve de la Covid. Ritualiser et déritualiser en sociétés (post)confinées*, Lardellier P. (dir.), 2021, Aracné, Rome, p. 141.
[3] Le Breton, D., in Lardellier P. (dir.), *Rites et civilités à l'épreuve du Covid, op.cit.*, p. 41.

réseaux sociaux numériques porteurs d'une parole civile et citoyenne qui témoigne d'un état d'esprit de la population et en même temps trouble, voire déforme, l'information en polémisant le débat.

L'analyse du discours étant une discipline de corpus, cela met en évidence la nécessité de recueillir et construire divers corpus, et de pratiquer une certaine interdisciplinarité, tant pour le recueil des données que pour leur interprétation. Établir une cartographie des discours en temps de crise sanitaire engage à décrire les domaines de parole et leurs acteurs, les questions qui font l'objet de débats publics, et les types de discours dominants qui se font entendre dans l'espace social. Notre propos sera ici d'ébaucher, à partir du contexte français, une cartographie discursive en en montrant les composantes et les problématisations qui s'y font jour. Il ne s'agit pas du résultat d'une analyse, mais de l'établissement d'un cadre pour procéder à des analyses, avec quelques exemples de la situation française.

Les domaines de parole et les acteurs sociaux

Comme dans toute analyse de discours, on doit commencer par interroger le cadre situationnel dans lequel se déploient les discours. Le cadre situationnel, cela veut dire la *situation de communication*, les *acteurs* qui y sont impliqués et le *contrat* qui les relie[4]. S'agissant des discours à propos de la pandémie, on voit se confronter quatre domaines de parole : le domaine de la parole *politique*, le domaine de la parole *scientifique*, le domaine de la parole *médiatique*, le domaine de la parole *citoyenne*.

A l'intérieur de chacun de ces domaines se jouent des rapports entre l'individuel et le collectif, à travers les contraintes de gouvernance, les savoirs des experts, les choix médiatiques et les réactions citoyennes, engageant les responsabilités de chacun, et des diverses institutions. Ainsi voit-on s'affronter les discours des mondes de la gouvernance, du savoir savant et de la socialité citoyenne autour principalement des valeurs de liberté.

Le domaine de la « parole politique »

La composition de ce domaine dépend de l'organisation constitutionnelle de chaque pays. On envisagera ici l'organisation française, en prenant en compte : le chef de l'État qui oriente la politique ; le premier ministre qui met en œuvre la politique ; le ministre de la Santé qui apporte des explications techniques ; le porte-parole du gouvernement, chargé de justifier les décisions ; les Parlements en charge de la législation ; le Conseil constitutionnel dont le rôle consiste à valider ou invalider l'acte législatif. Il convient d'étudier la façon dont se répartissent les discours entre ces différents acteurs de l'instance de pouvoir.

Que cela soit par le truchement du rituel de la conférence de presse, mais aussi, comme on le verra, par l'usage de Twitter, le pouvoir exécutif inscrit ses mesures et ses actions dans une stratégie de gouvernance qui procède, entre autres, par des actes de communication qui doivent satisfaire plusieurs fonctions : (i) une fonction de *régulation* d'abord, puisqu'il s'agit de gérer globalement une situation médicale d'ordre pandémique (capacité d'accueil hospitalier) ; une fonction de *prédiction* qui débouche sur la préconisation d'un « devoir-faire » (mesures de précaution) ; une fonction *normative* pour créer un imaginaire collectif de coopération qui renforce sa légitimité.

[4] Voir à ce propos Contrat de communication.

En effet, le pouvoir exécutif doit se présenter comme le garant et le porte-voix d'un État-providence, afin de rendre « acceptables » toute une série de restrictions de liberté.

Le chef de l'État (en France, le Président de la république)

Il se trouve au sommet du pouvoir politique, il définit et oriente l'action politique, et s'adresse directement au peuple. Sa parole est « déclarative » au nom de valeurs :

-) de *sentiment nationaliste*, car il faut souder la nation en glorifiant ses héros :

« Je tiens avant toute chose à exprimer ce soir la reconnaissance de la Nation à ces héros en blouse blanche, ces milliers de femmes et d'hommes admirables qui n'ont d'autre boussole que le soin, d'autre préoccupation que l'humain, notre bien-être, notre vie, tout simplement. »

-) de *crédibilité et de confiance* en s'appuyant sur le savoir scientifique :

« Un principe nous guide pour définir nos actions, il nous guide depuis le début pour anticiper cette crise puis pour la gérer depuis plusieurs semaines et il doit continuer de le faire : c'est la confiance dans la science. »

-) d'*appel au combat* pour faire accepter par les Français les mesures de confinement : « Nous sommes en guerre **»,** « Restez chez vous ».

-) de *responsabilité de l'État* dans la conduite de la politique économique, pour se donner de la crédibilité :

« L'Etat prendra en charge l'indemnisation des salariés contraints à rester chez eux ».

-) *d'appel à la solidarité sociale* contre l'individualisme :

« L'autre écueil, ce serait le repli individualiste. Jamais de telles épreuves ne se surmontent en solitaire. C'est au contraire en solidaires, en disant nous plutôt qu'en pensant je, que nous relèverons cet immense défi. »

Le premier ministre

Il met en œuvre les grandes orientations édictées par le chef de l'État en interaction avec les parlements, et s'adresse aux individus de la société. Sa parole est « performative », décisionnelle, en ce que son dire décrit les *mesures* qui doivent être exécutées et les *sanctions* qui les accompagnent si elles ne le sont pas.

« Le deuxième axe de ce plan d'action et qui dépasse, vous le comprendrez, là aussi très largement le département des Landes, c'est évidemment la vaccination. » ; « Le ministre mettra à disposition des autorités locales 40 000 doses, enfin, on va passer de 40 à 60.000 doses de vaccin pour ce département au cours des 7 jours à venir. » ; « Si et seulement si la situation continue de se dégrader, des mesures entreront alors en vigueur à partir du week-end du 6 mars ».

Le ministre de la Santé

Il doit expliquer les raisons techniques (lui-même est neurologue) qui justifient les décisions prises et mesures annoncées. Il s'adresse principalement aux responsables des institutions. Sa parole est « argumentative » s'appuyant sur des arguments de preuve :

« On a testé l'espace numérique de santé à l'échelle territoriale avec de bons résultats »

Le porte-parole du gouvernement

Il s'adresse plus particulièrement aux journalistes dans des conférences de presse. Il apporte des précisions et justifient toutes les décisions prises face aux questions critiques des organes d'information. Sa parole est de « justification » (plus politique que

technique) afin de montrer la *cohérence* du discours gouvernemental et de *rassurer* les populations :

« Il s'agit avant tout d'être transparent moi c'est ma responsabilité en tant que porte-parole du gouvernement depuis que j'ai pris mes fonctions il y a un an tout pile, j'essaie d'être transparent, de communiquer les informations dont on dispose » ; « Comment est-ce qu'on arrive à convaincre davantage de Français qui sont pas vaccinés de se faire vacciner ? Pour moi, il y a trois pistes : C'est simplifier, convaincre, et peut-être inciter. »

Les Parlements

Ils sont le lieu de discussion des projets de loi où peuvent s'exprimer les oppositions. La parole est ici de « critique » et d'« interpellation » du gouvernement, de façon différente selon les tendances partisanes :

« Durant toute la séance, l'opposition, tous bords confondus, a tiré à boulets rouge sur l'exécutif. Dès les premières minutes de l'intervention du Premier ministre, des huées ont retenti à droite comme à gauche de l'hémicycle, et tous les groupes ont décidé de boycotter le vote dénonçant une "mascarade", comme le chef de file de la France insoumise ».

Le Conseil constitutionnel

Il est le garant des libertés face au danger de mesures trop coercitives, et le protecteur du bien public. Sa parole est « juridique » tout en tenant compte du contexte social :

« Il résulte de tout ce qui précède que la loi déférée a été adoptée selon une procédure conforme à la Constitution. »

Le domaine de la « parole scientifique »

La composition de ce domaine dépend de l'organisation des institutions savantes de chaque pays. En France a été constitué un Conseil scientifique près la présidence de la République. Mais par le biais des médias d'information divers spécialistes de divers organismes scientifiques ou médicaux ont été sollicités pour donner leur avis.

Le Conseil scientifique du Covid 19

Il est composé, sous la présidence d'un médecin, professeur de médecine, spécialisé dans l'immunologie (Jean-François Delfraissy), de représentants de diverses disciplines : anthropologues, sociologues, infectiologues, pédopsychiatres, médecins de ville, épidémiologistes, spécialistes des nouvelles technologies, vétérinaires, virologues.

Son rôle est d'aide à la décision, et il s'adresse principalement au gouvernement. Il rend des avis sur l'état de la catastrophe sanitaire, les connaissances scientifiques qui s'y rapportent et les mesures propres à y mettre un terme, ainsi que sur la durée de leur application. Sa parole est donc de « référence scientifique » mais entachée de doute du fait qu'il a été établi par la puissance publique et que ses avis s'adressent prioritairement aux instances de pouvoir.

Les divers spécialistes

Ils interviennent dans les médias d'information, soit lors d'interviews ou de débats dans les radios ou les chaînes de télévision, soit par des tribunes dans la presse écrite. Trois discours de vulgarisation scientifique s'entrecroisent : (i) un *discours scientifique* spécialisé de chercheurs, dans les divers domaines de la bioscience (épidémiologie,

virologie, infectiologie, etc.), et des sciences sociales (anthropologie, sociologie, psychologie, psychiatrie) ; (ii) un *discours d'expérience médicale* qui témoigne de la situation de santé du terrain par les médecins et divers organismes de santé ; (iii) un *discours de réflexion philosophique* pour tenter de donner un sens à la pandémie et à ses effets.

La superposition et l'entrecroisement de ces discours dans des modalités médiatiques d'explication vulgarisante ont provoqué des débats en les brouillant, particulièrement dans les dissensions entre médecins et spécialistes opposant l'expérience humaine au savoir savant, le tout mis en musique par les médias et ses exigences dramatisantes.

Le domaine de la « parole médiatique »

Ce domaine se compose des divers supports des médias d'information, dits traditionnels, qu'il convient d'étudier dans leurs différentes rubriques : la radio, avec les bulletins d'information, les interviews, et les témoignages des auditeurs ; la télévision, avec les Journaux télévisés, les commentaires des journalistes et des experts sélectionnés par les chaînes, et l'organisation de débats à chaud ; la presse écrite, avec les Unes et titres de journaux, les articles, les chroniques (y compris les humoristiques) et les tribunes.

Ces médias font état d'*enquêtes* strictement journalistiques (non scientifiques), de *reportages* journalistiques, et rapportent divers *sondages* sur l'état d'esprit des citoyens. Cette parole des médias navigue toujours entre exigence de sérieux à des fins de *crédibilité,* et mise en scène dramatisante à des fins de *captation*[5].

On remarquera également, que dans divers programmes médiatiques et sur les réseaux fleurissent les néologismes et des commentaires humoristiques qui peuvent avoir pour effet de contrecarrer la morosité ambiante, et d'évacuer, en exagérant, ce qui nous habite et angoisse : « La covidiotie, les apéros-zoom, voilà qui permet de prendre de la distance. ».

Le domaine de la « parole citoyenne »

Ce domaine se compose des différentes formes d'expression et de diffusion des réactions des individus composant la société civile et citoyenne. Il s'agit donc d'établir un corpus composé : d'un recueil des opinions à l'aide d'interviews de rue auxquelles procèdent les médias, lors des bulletins d'information et des reportages ; de la publication du courrier des lecteurs dans les magazines ; de la publicisation des sondages par la presse qui témoignent d'un état d'esprit des populations ; de l'expression des avis divers qui circulent dans les différents supports numériques et enflamment les réseaux sociaux. Il s'agit là d'étudier les discours par *catégorie de population* et selon les *dispositifs* de communication.

De quelques *catégories de population* : du commerce (dit "essentiel" / "non essentiel) ; de l'entreprise (les salariés, les petits patrons et auto-entrepreneurs) ; de la culture (par activité artistique et catégorie de personnel), et cela croisé avec les catégories de sexe (hommes/femmes) et les catégories d'âge (jeunes/vieux).

De quelques *réactions*. Il y a d'abord les *victimes*, directes de l'épidémie, et indirectes par les inégalités économiques, et les conditions de vie quotidienne (enfants, maisons médicales). Il y a aussi la dénonciation des *responsables*, comme autrefois : les juifs,

[5] Voir notre Le discours médiatique

responsables de la peste, les pauvres (propagateurs du typhus), les immigrés (responsables du choléra), les homosexuels (propagateurs du sida), et aujourd'hui, les Chinois (soupçonnés d'être à l'origine du Covid), le capitalisme et la mondialisation (pour l'effet pandémique), le gouvernement (pour son inefficacité). Mais il y a aussi l'appel aux sauveurs, selon les catégories de population : Jésus, la Vierge, ou quelques gourous.

Les questions en débat

La pandémie a enclenché de multiples controverses où se sont vus affronter des arguments opposés avec comme enjeu l'établissement d'un consensus scientifique sur l'origine du virus, la manière de faire face à la pandémie ou les méthodes thérapeutiques adéquates. Ces controverses se sont caractérisées par une grande confusion entre controverse et polémique, confusion entre les arguments *ad rem*, portant sur les faits, et *ad personam*, portant sur les auteurs de discours d'interprétation.

A cela, s'ajoutent divers acteurs qui se mêlent dans la discussion, même dans les questions scientifiques : les individus de la société civile s'autorisant à donner un avis personnel ou à prendre parti ; certains politiques qui, selon leur agenda, instrumentalisent les peurs et les interrogations de la population pour servir leurs objectifs politiques, tout cela mélangeant avis scientifiques, avis personnels, rumeurs, et tentatives de désinformation.

Pour analyser les controverses, il faut en déterminer les *problématiques,* les *positionnements* et les *argumentations de preuve*[6]. Voici des exemples de controverses qui eurent lieu en France.

L'origine du virus *: recherche de la cause et des coupables*

Les problématiques

- s'agit-il d'une *zoonose* (de l'animal-chauve-souris à l'homme), d'un *accident de laboratoire*, d'un *hôte intermédiaire* ?
- à quelle *date* le virus a-t-il commencé à circuler ?
- quels *agents infectieux* étaient conservés dans les congélateurs de l'Institut de virologie de Wuhan ?
- y a-t-il eu des *manipulations* dangereuses ou une fuite de laboratoire ?

Les positionnements

- Les soutiens de Donald Trump (évangéliques), pour qui, c'est « un châtiment de Dieu dont seul Jésus pourra nous sauver. »
- Les scientifiques qui, à travers le monde, appellent à ne négliger aucune piste.
- Ce que disent les revues scientifiques spécialisées et celles de vulgarisation
- Les particuliers férus d'informatique qui fouillent sur le Net et colportent les opinions dans les réseaux sociaux.

Les stratégies argumentatives

Il y a, entre autres choses, une lutte entre les *discours d'autorité scientifique* et le *discours d'autorité politique*. Il s'agit là d'un problème plus général. Depuis l'Antiquité, s'est discutée la question de savoir quel est le poids que peut avoir un savoir savant spécialisé dans la gouvernance des États. C'est une question de légitimité et de pouvoir.

---

[6] Voir à ce propos notre *Le débat public. Entre controverse et polémique*

Les controverses scientifiques contemporaines semblent mettre en cause les formes modernes de l'autorité épistémo-politique. D'autant plus qu'il y a des controverses à l'intérieur même du monde scientifique. Il se peut que ce soit la marque de notre modernité : à la fois, une montée en puissance du scepticisme envers la « technoscience », qui se transforme parfois en complotisme, et une contestation profonde de l'hégémonie du libéralisme politique et économique caractéristique de notre époque. C'est une question à étudier.

L'affaire du professeur Raoult

Résumé

Le professeur Didier Raoult, spécialiste des maladies infectieuses à l'Institut hospitalo-universitaire de Marseille (IHU) a procédé à des essais cliniques pour un traitement du virus à base d'hydroxychloroquine et d'azithromycine (un antibiotique), et affirme qu'il est efficace contre le Covid-19. Il a publié plusieurs études censées démontrer son efficacité mais elles ont été très critiquées en raison de leur méthodologie.

Les avis scientifiques

De nombreux scientifiques ont expliqué que l'hydroxychloroquine n'avait pas fait la preuve de son efficacité. L'AFP a vérifié plusieurs fausses informations autour de cette molécule :

- Les preuves du professeur Raoult se basent sur de trop petits groupes de patients, et de plus, il n'y a pas de groupe témoin.
- Des études randomisées, (méthode la plus fiable) ont démontré que l'hydroxychloroquine n'était pas efficace contre le Covid-19 (Recovery-GB, Hycovid-FR, Solidarity-OMS)
- Un comité d'experts internationaux de l'OMS a conclu (le 02/03/21) que l'hydroxychloroquine « ne doit pas être utilisée comme traitement préventif pour les personnes qui ne sont pas atteintes du Covid. »

Les avis partisans et les interférences politiques

- Étudier la guerre clandestine que se sont livrés les laboratoires de divers pays (allemand, français, américain, chinois)
- Étudier conjointement les rapports géopolitiques entre Europe et Etats-Unis (conflits d'intérêts et corruption des experts)
- Comment les supporteurs de différents partis politiques, dans divers pays (Trump, Bolsonaro), sont intervenus dans le débat public. En France, par exemple, il y a une relation avec les partis d'extrême droite et d'extrême gauche ; et les *pro-Raoult* en ont profité pour tenir un discours de critique de l'économie politique du libéralisme, opposant le « peuple » aux « élites ». Didier Raoult devient de ce fait, pour certains, une sorte de héros populaire qui veut sauver le peuple de la pandémie, en lutte contre l'*establishment* parisien, les milliardaires, les propriétaires de l'industrie pharmaceutique et les médias.
- Les anti-Raoult (médecins, chercheurs, journalistes spécialisés) qui mettent en cause la validité des affirmations de Didier Raoult, eux, mobilisent des arguments de type scientifique et technique, mélangés avec des stigmatisations (« charlatan », « fraude », « crédibilité », « tromper », « ego »).

À côté d'eux, on trouve également des politiques, des éditorialistes et des

personnalités bien intégrées dans les sphères du pouvoir, qui sont soupçonnés par les pro-Raoult d'être à la solde du gouvernement français et de l'industrie pharmaceutique. Cela a constitué ce que l'on a appelé une « sphère complotiste antiscience ». Mais, indépendamment des faiblesses de cette argumentation, il s'agit aussi d'une critique de l'économie politique du libéralisme et de ses impasses (creusement des inégalités, opacité du pouvoir, faiblesse démocratique, concentration économique).

Le pouvoir de l'« Artemisia annua »

Résumé

Un naturopathe belge décrit un breuvage malgache à base d'*artemisia* comme un « remède simple » au Covid-19. De nombreux messages sur les réseaux sociaux présentent cette plante comme un potentiel remède voire un traitement préventif contre le Covid-19. Dès mars 2020, le président malgache Andry Rajoelina avait introduit le « Covid organique », un breuvage à base d'*artemisia*, pour prévenir et guérir le Covid. En mai 2020, l'OMS reconnaissait les plantes médicinales, « *telles que l'artemisia annua »,* comme « *des traitements possibles de la Covid-19 »,* mais invitait à la prudence. Le 24 juin, l'Institut Max Planck de Potsdam, en Allemagne, annonce que des extraits d'*artemisia* séchée se sont révélés efficaces, en laboratoire, pour lutter contre le virus Covid19.

Mais le directeur de l'institut, Peter Seeberger déclare : « Les personnes qui croient fermement aux plantes me pressent d'affirmer qu'elles fonctionnent et celles qui pensent que les plantes n'ont aucun effet de dire le contraire. En tant que scientifique, j'aime les données**.** Les données sur les cellules sont très intéressantes, mais elles ne sont pas suffisantes pour recommander leur utilisation chez l'homme à l'heure actuelle**. »**

Enjeu : Ce qui est en jeu est l'imaginaire de la « naturalité » d'un remède miracle, imaginaire particulièrement sensible dans les pays peu développés, comme cela s'est déjà produit dans le passé pour d'autres maladies, comme le paludisme.

Le rôle protecteur de la nicotine

Résumé

On trouve moins de fumeurs parmi les malades du Covid-19 que dans la population générale. A partir de ce constat a été émise l'hypothèse que la nicotine avait un rôle protecteur, ce qui a été étayé par les Comptes Rendus de Biologie de l'Académie des sciences : « L'hypothèse est que la nicotine, en se fixant sur le récepteur cellulaire utilisé par le coronavirus, l'empêche ou le retient de s'y fixer*″ et donc de pénétrer dans les cellules et de se propager dans l'organisme.* » (Pr Jean-Pierre Changeux).

Contre-indication

Mais à cela se heurte les autres effets nocifs du tabac : « Si la nicotine ralentissait la pénétration du virus dans le corps, ce bénéfice sur la santé serait complètement annihilé par les effets toxiques du tabac ». N'oublions pas que « La cigarette fait 200 morts par jour en France, elle n'est pas une solution thérapeutique *».*

Enjeu *:* Le « calcul risque » du mal pour un bien

Liberté et contraintes

Problème de la réduction des libertés dans une démocratie : question juridico-politique traitée de différentes façons. Cela conduit à une réflexion sur le rôle d'un Etat protecteur. Si l'État doit protéger, ce doit être en respectant la souveraineté de la représentation populaire à travers les Parlements. Or, bien souvent ces conditions n'ont pas été respectées. D'où des discussions entre les partisans (à droite) des régimes libéraux qui ne veulent pas de mesures coercitives, et ceux (à gauche) qui veulent un État fort protecteur. Il en a été particulièrement question au moment de la loi sur l'« État d'urgence sanitaire »

Sur ce débat s'est greffé un autre débat plus moral, celui-ci, entre ceux qui refusent que tout le monde marche au même pas, et ceux qui veulent que l'on sanctionne les déviants, les irresponsables, les provocateurs et les simples insouciants (des fêtes clandestines ont été dénoncées par le voisinage). Certains ont même soutenus que la pandémie n'était qu'une construction sociale et que la vie biologique ne méritait pas le sacrifice de nos libertés.

Vaccination et liberté de choix

Résumé des arguments et contre-arguments (à étudier)

-) « La technologie des vaccins à ARNm est trop récente et la mise sur le marché a été trop rapide. »

Réponse : « La technologie des vaccins (ARNm) ne date pas d'aujourd'hui. Elle a été développée depuis plus de vingt ans contre diverses maladies. Depuis, il y a eu plusieurs étapes d'évaluation des vaccins au fur et à mesure que se développaient des virus. C'est ce qui explique le gain de temps.

-) « On manque de recul pour savoir si des effets secondaires graves vont apparaître. »

Réponse : « Maintenant avec des centaines de millions d'adultes vaccinés, le profil de sécurité de ces vaccins est connu. »

-) « L'ARN du vaccin risque de s'intégrer dans mon génome, et de le modifier. »

Réponse : « L'ARNm viral injecté disparaît rapidement et n'entre pas dans le noyau de la cellule : il ne peut pas interagir avec l'ADN de notre génome qui s'y trouve. »

-) « Des personnes vaccinées tombent quand même malades de la Covid... »

Réponse : « Oui, et c'est normal, car les vaccins ne protègent pas à 100 % (80 %). Mais le bénéfice est particulièrement important contre les formes graves. »

-) « On ne sait pas si les vaccins sont efficaces pour limiter la transmission du virus. »

Réponse : « Une personne vaccinée avec ARNm transmet deux fois moins qu'une personne non-vaccinée. Une personne vaccinée sera infectée beaucoup plus rarement. »

-) « La maladie ne concerne que des personnes vulnérables... »

Réponse : « Passé 40-50 ans, même sans comorbidité, le risque d'une forme grave n'est pas négligeable. Même de jeunes adultes et des enfants sans maladie sous-jacente ont fait des formes graves. Mais les vaccinés font moins circuler le virus. »

-) « Je préfère attendre et voir ce qui se passe... »

Réponse. « Avec le risque dune augmentation en automne-hiver, et certaine probabilité d'hospitalisations du fait de la contamination des non vaccinés. »

-) « Au lieu de vacciner, il faut augmenter les investissements dans l'hôpital public »

Réponse : « L'un n'empêche pas l'autre. Il s'agit d'un acte de solidarité, de santé publique et de soulagement des équipes de soin. »

Mélange des arguments en raison du mélange des populations

Il y a les arguments des *anti-vaccins* traditionnels qui refusent de se voir imposer l'injection dans le corps d'une substance étrangère. Il y a les arguments des des populations protestataires qui appartiennent à un parti (le Rassemblement National d'extrême droite qui en profite pour critiquer le gouvernement ; la France insoumise de la gauche radicale qui dénonce l'action des lobbies et des laboratoires pharmaceutiques qui font du profit), ou celles qui font partie de groupements sociaux (les Gilets jaunes). D'autres se sont opposés à ces arguments en faisant valoir que le choix de se faire vacciner ne signifie pas soutenir une politique, mais se protéger contre une maladie et ses conséquences

L'obligation du *Passe sanitaire* (liberté, refus, manifestations)

Résumé des arguments

-) « Dans une société démocratique, on ne peut accepter de se faire contrôler par des concitoyens, comme le personnel des magasins, des restaurants, des entreprises ».

-) « Une telle obligation ne laisse pas de choix : c'est attentatoire à nos libertés. »

-) « Il y a un risque de glissement d'une loi particulière circonstancielle à une loi générale qui nous fait aller vers une société du contrôle généralisé : on passerait de l'exception à la norme. »

Réponse. « Il faut choisir entre deux inconvénients : soit le passe sanitaire, soit le couvre-feux avec la fermeture de tous les lieux publics. »

« Plusieurs pays européenne, et la Chine, ont déjà adopté le passe sanitaire »

« C'est une question de "solidarité européenne" ».

Enjeux : La liberté individuelle contre les libertés publiques Il y a une conception libertarienne et égoïste de la liberté : « faire ce que bon me semble au mépris du bien commun, n'est pas digne d'une société démocratique ».

Pour le gouvernement, refus d'admettre une mise en cause de sa politique sanitaire, refus de se considérer responsable d'une mauvaise gestion et considérer que cette critique émane de groupes complotistes.

Question : « Peut-on séparer son opinion politique de ces décisions pour sa propre santé. John Locke rappelle que la liberté est contradictoire avec l'égalité, car si la liberté n'est qu'individuelle, alors, par définition, cela produit des inégalités.

Les discours

A l'intérieur de ce cadre, il faut tenter de décrire les caractéristiques discursives des différentes déclarations politiques, des récits médiatiques qui les prennent en relais et les commentent, et des débats. On peut voir se dégager quelques types de discours dominants, parmi lesquels: un *discours de victimisation*, un *discours d'héroïsation*, un discours de *critique-justification.*

On n'oubliera pas cependant que ces caractéristiques discursives se repèrent par l'observation des *formes de description et narration*, des *marques d'énonciation*, de l'emploi des *mots* dont certains de façon métaphorique. Marques : de *distanciation*

sociale (« masques », « gestes barrière », « distanciation physique », « distanciel/présentiel ») ; d'*enfermement* (« confinement », « couvre-feu » « cluster », « quarantaine ») ; de *pathologie* (« virus », « variant », « comorbidité » « réa » pour réanimation, « anticorps », « asymptomatique », « cas contact » ; de *statistique* (« taux », « incidence ») ; de *thérapie salvatrice* (« déconfinement », « vaccinodrome », « soignant » « gel hydroalcoolique », « tests », « jauge », « doses ») ; de *noms propres* (« Covid, « Pfizer », « Moderna », « AstraZeneca », « Hydroxychloroquine ») ; de *sigles* (« PCR, R-0, ARS, ARN messager, FFP2 »)

Discours de « victimisation »

C'est le discours le plus dominant qui a été porté aussi bien par les dirigeants politiques que par les médias et les citoyens

Le « discours de victimisation » repose sur trois piliers : (i) la *menace* d'un danger qui entraîne risque de souffrance, état de peur et d'angoisse ; (ii) il est *provoqué* de manière directe ou indirecte par les dirigeants qui décrivent la menace sous couvert d'autorité et de responsabilité : (iii) il est *exposé* et entretenu par les médias à travers des statistiques, des explications et des témoignages, sous forme dramatisante ; (iv) il est *relayé* par les citoyens sous forme de témoignage plus ou moins paranoïde et parfois de délation.

Ce discours de victimisation est soutenu par la description de *peurs*. Il y a divers types de peur, mais dans le cadre de cette pandémie, ce sont les peurs « apocalyptiques » (d'autres les appellent « anthropocènes ») qui prédominent.

Peurs par *incertitude* **:** on ne sait pas qui est cet ennemi, ce monstre, qui est tapi dans l'ombre et nous menace ; on ne sait pas non plus quand ni où il nous agressera. Cette peur est liée à l'aléatoire, mais en sachant que « *Ça peut arriver* ».

Peur par *fatalisme* : c'est la cas de l'apparition des *catastrophes naturelles* contre lesquelles on ne peut rien. Cette fatalité peut être profane ou divine. Dans ce dernier cas, elle peut être vue comme le châtiment que Dieu envoie aux êtres humains pour leurs péchés avec la perspective de l'Apocalypse. Et, en conséquence, elle doit inciter les pécheurs à se tourner vers Dieu et à se confier à sa protection : « Le Messie arrive ! » chantaient les Évangéliques qui soutenaient Donald Trump. Quoi qu'il en soit les peurs par fatalisme place les êtres humains en situation de soumission.

Fait partie du discours de victimisation la description des *victimes*. Il s'agit de décrire la façon dont elles sont présentées : comme *victimes mortes globalisées*, décrites de façon comptable par des chiffres et des courbes (cas d'infections, d'hospitalisation, de comorbidité, de symptomatologie, de réanimation, de décès) ; comme *victimes singularisées*, identifiées, tantôt selon la catégorie sociale (âge, profession), tantôt selon la catégorie de personne (adulte, femme, homme, etc.) ; comme *victimes collatérales*, qui subissent les effets de la pandémie mais de façon indirecte, effets économiques, effets psychologiques, effets sur la scolarité des enfants, effets sur l'organisation du travail et sur la vie domestique.

Ce discours de menace s'accompagne d'un discours de dramatisation destiné, en même temps, à appeler à la solidarité de la société civile : « Nous sommes en guerre ! » déclare le président Emmanuel Macron, dans son allocution télévisée du 16 mars 2020. « Nous sommes en guerre sanitaire. Certes, nous ne luttons ni contre une armée, ni contre une autre Nation. Mais l'ennemi est là, invisible, insaisissable, qui progresse. Et cela requiert notre mobilisation générale, face à l'accélération de la pandémie. »

Discours de « délation » vs discours d'« héroïsation »

Toujours en raison de la peur, il y a eu des discours de *délation* : des accusations, des stigmatisations, plus morales qu'hygiéniques, contre les cyclistes, les joggeurs et les marcheurs qui sortent malgré le confinement, qui ne portent pas le masque, ne respectent pas les gestes barrières et seraient, responsables de la transmission du virus. Ils sont traités d'irresponsables. Les raisons de ces actes de délation sont diverses : par *acte de soumission* à l'autorité, à laquelle on adhère de façon aveugle ; par *peur de la contamination* dans les lieux publics ; par *acte de vengeance* contre ceux qui passent du bon temps dans des fêtes ou des repas entre amis, comme une sorte de jalousie de voir que d'autres ne se soumettent pas,

Mais il y a eu, en contrepartie de la délation, un discours d'*héroïsation* qui valorise ce que l'on a appelé les « petites gens », les petits travailleurs et travailleuses du quotidiens (infirmières, livreurs, postiers, ambulanciers), ces héros de « première ligne » que l'on a applaudi tous les jours, à 20h. Un moment où la société moderne, dite individualiste, fait front commun et se montre solidaire. La compassion tient lieu ici d'expiation, sert à conjurer les forces obscures.

Discours de critique à l'égard du gouvernement

Critique de la *communication* du gouvernement qui fait des déclarations floues ou contradictoires et brouille les messages. Cela engendre une mise en *doute de la vérité* en raison des informations qui se contredisent, comme ce fut le cas à propos du port du masque (jugé inutile au début par une ministre, puis devenu obligatoire), ou des rassemblements sans bien préciser ce qu'est un « extérieur » et un « lieu clos ». Critique de l'imposition de décisions politiques complexes qui infantilisent les individus, voire les culpabilisent, comme s'ils étaient de mauvais citoyens.

Conclusion

La crise sanitaire est une crise épidémiologique, médicale et, indissociablement, une crise politique, une crise de gouvernement, une crise sociale. À côté d'approches cliniques et épidémiologiques, elle relève d'une double théorie du politique (pouvoir, violence, contrainte) et du gouvernement (structure de l'État, comportement des gouvernants). Les discours qui sont produits dans cette situation tendent à chercher des responsables même quand il s'agit de catastrophes dites naturelles : les crises sanitaires ont toujours provoqué des haines, et la recherche du bouc émissaire, parce qu'il offre une explication rationnelle à l'angoisse. On retrouve là le mythe du complot : « En somme, le complot apparaît comme un mythe inversé, capable d'absorber et d'expliquer toutes les sortes de menaces – menaces politiques, économiques, technologiques, biologiques –, et dont la durée illustre ce que Roland Barthes et Norman Cohn appelaient « le pouvoir majeur du mythe : sa récurrence ». Phobie d'autant plus dangereuse qu'elle est plus durable, et par là plus difficile, et peut-être même impossible, à jamais extirper.

Michel Foucault aurait-il eu raison? Nos sociétés démocratiques et libérales nourriraient-elles le secret désir de contrôler, de surveiller leurs populations d'une manière absolue, sous l'autorité d'un gouvernement doté de pouvoirs absolus, les Parlements, le Conseil d'État et le Conseil constitutionnel étant devenus de simples chambres d'enregistrement, tétanisés qu'ils sont par l'urgence ? Serait-ce le

« biopouvoir » qui s'impose sous couvert de « bio-légitimité » ?

Il semble que notre XXIème siècle hérite, malgré toute sa modernité et sa technologie, des peurs du XXème siècle. Après les guerres, oubliées, voilà les *peurs apocalyptiques*. Celles des catastrophes naturelles, de la biologie, du réchauffement climatique, des pesticides qui polluent, des virus (monstres froids et invisibles) qui provoquent les pandémies. Cela change considérablement la grammaire des interactions sociales qui se réorganisent autour de la mise à distance de l'autre, l'autre considéré comme une menace potentielle. Il s'ensuit une *crise du savoir* devant l'incertitude des événements imprévisibles, et une information médiatique faite de récits dramatisants et répétitifs qui créent un monde obsessionnel réduit à la pandémie, faite d'experts et de statistiques qui tiennent lieu de vérité, de débats contradictoires et confus, les vérités d'un jour devenant les erreurs du lendemain, les certitudes d'hier laissant place aux doutes et aux hypothèses des semaines d'après. Et cette crise du savoir en entraîne une autre, la crise de la *confiance démocratique* devant l'incapacité des politiques à faire face aux événements ; cette dernière crise provoque individualisme, repli sur soi et défiance démocratique. Quelle voie nouvelle pour la sortie de ces crises ?

Paris, le 26 février 2022